

**COMPTE RENDU CAPC IR2-IR3 DU 17 mars 2016  
ENQUETE POSTES IR2-IR3 VACANTS  
AU-DELA DE L'ARBITRAIRE**

Cette CAPC était présidée pour la première fois par Mme Fabienne DEBAUX, nouvelle sous-directrice de la Sous-Direction A. Elle a fait état de son parcours professionnel varié, sa dernière affectation étant au Ministère de la Justice (services de l'administration pénitentiaire) où elle était déjà responsable des ressources humaines.

**24 postes offerts aux IR2 et IR3 en mutation dont :**

- 3 postes de chef de bureau de douane (Blois, Dunkerque Energies, Epinal),
- 6 postes d'adjoint au chef d'un bureau de douane (Le Havre Port Océan, Lesquin, Bordeaux Mérignac, Mulhouse, Poitiers, Tours)
- 8 postes de CSDS (Roissy T2C, Calais Tunnel BSI T2, Faa'a aéroport BSE, Le Perthus Autoroute BSI, Lyon BSI, Marignane BSE, St Louis autoroute BSE, Thionville BSI)
- 1 poste d'adjoint à un chef divisionnaire (Aude division)
- 6 postes de responsable dans un service national (END Tourcoing, DRD Ivry, DOD Bordeaux, DOD Rouen, SARC Protection consommateurs, SARC Protection intérêts financiers).

**40 candidats : 14 IR2 et 26 IR3**

Aucune candidature sur les postes de Dunkerque Energies, Roissy CSDS, Calais CSDS, Le Perthus CSDS, St Louis CSDS, Thionville CSDS)

Restaient donc **18 postes à pourvoir. Seuls 14 ont été effectivement pourvus :**

- 4 postes ont été attribués à des IR2,
- 10 postes ont été attribués à des IR3,

4 postes n'ont pas été pourvus en raison de la présence d'une seule candidature que l'administration a écartée. Un cas a fait particulièrement débat, dans la mesure où l'administration se retranchait derrière le caractère discrétionnaire du poste, en dépit de l'excellence du dossier du candidat. Dans la mesure où l'administration ne proposait aucune candidature, les OS n'ont pu voter, mais ont néanmoins exprimé leur très fort mécontentement face à ce genre de situation qui tend à se généraliser en dépit d'une transparence d'affichage.

D'autres situations ont également posé problème, car pour tous les postes discrétionnaires proposés, l'administration a retenu des candidats placés derrière d'autres collègues, malgré la grande qualité des dossiers de ces derniers.

**Dans deux cas, l'ensemble des OS a refusé de prendre part au vote**, voulant exprimer ainsi son opposition ferme aux arguments spécieux et surtout cachés de l'administration : à titre d'exemple, l'administration a validé la candidature d'un agent sur lequel aucune appréciation étayée n'était portée, en contradiction totale avec l'exigence de qualités particulières requises pour le poste. **En procédant de cette manière, l'administration bafoue les droits des agents à être représentés par leurs collègues élus en CAP.**

Malgré tout, pour une situation, l'administration a fini par entendre les arguments de la parité syndicale et a accepté de modifier sa proposition initiale.

*Au final, Solidaires*

- *a voté pour dans tous les cas où l'ancienneté a été respectée lorsque le premier candidat était un IR2 ou un IR3, soit dans 9 cas ;*
- *a voté contre les motifs d'exclusion mis en avant par l'administration pour ne pas retenir les collègues les mieux classés, soit dans 3 cas*
- *pour mémoire, a refusé de prendre part au vote dans les 2 cas évoqués ci-dessus.*

Les 10 postes non pourvus devraient logiquement être proposés au 2<sup>ème</sup> tour d'enquête.

*Pour Solidaires siégeaient Philippe REYNAUD en qualité de titulaire et Annie DELAUNAY en qualité d'expert.*